



CONTRE LA REFORME DES RETRAITES

TOUS ET TOUTES EN GREVE LE 24 SEPTEMBRE !

« Le système de retraites par points, j'y suis favorable, mais il ne faut pas faire croire aux français que ça va régler le problème des retraites. Le système par points, en réalité, ça permet une chose, qu'aucun homme politique n'avoue, ça permet de baisser chaque année le montant des points, la valeur des points, et donc de diminuer le niveau des pensions. » **François Fillon, le 10 mars 2016**

<https://www.youtube.com/watch?v=SJpmn2Br4i0>

Le projet de réforme des retraites, un moyen de diminuer le montant des pensions et de repousser l'âge de départ :

① EN NE GARANTISSANT PLUS LE MONTANT DES PENSIONS ET EN PERMETTANT DE LES DIMINUER TOUS LES ANS

→ Actuellement, le montant du salaire perçu définit le montant des pensions ; **demain** avec la retraite à points, **la valeur du point déterminera nos retraites**. Evidemment, **celui-ci ne sera pas garanti et sa valeur pourra être baissée ou bloquée alors que les prix, eux, continueront d'augmenter**.

② EN NE PRENANT PLUS EN COMPTE LES 25 MEILLEURES ANNÉES OU LES 6 DERNIERS MOIS

→ **Le montant des pensions de retraite serait désormais calculé sur l'ensemble de la carrière** (min. 43 annuités cotisées) au lieu des 25 meilleures années de salaire pour les contractuels de droit privé ou public et les 6 derniers mois pour les fonctionnaires (sur la base d'un salaire sans les primes).

③ EN OBLIGEANT LES SALARIÉ.ES À PARTIR PLUS TARD EN RETRAITE

→ Si l'on prend **l'exemple des fonctionnaires**, pour bénéficier d'une retraite à taux plein ils travailleront **2 ans de plus pour les moins de 57 ans, 3 ans et 5 mois pour ceux qui ont entre 30 et 39 ans, et 4 ans et 3 mois de plus pour ceux qui ont moins de 30 ans**.

④ EN BAISSANT LES BONIFICATIONS EN FAVEUR DE CELLES ET CEUX QUI ONT PLUSIEURS ENFANTS

→ Prenons l'exemple d'un couple avec 3 enfants. Avec une retraite à 1500 euros pour la mère et 2000 euros pour le père, chacun bénéficie au titre de la *bonification familiale* de 10% d'augmentation de leurs pensions, soit 350 euros en plus à eux deux. **Avec le système Macron, la bonification ne sera versée qu'à un seul parent. Résultat, une perte sèche entre 50 et 125 euros par mois**.

La retraite ne doit pas redevenir l'antichambre de la mort.

D'après une citation d'Ambroise Croizat, ministre fondateur de la Sécurité sociale en 1946

MANIFESTATION 14H, PLACE DE LA REPUBLIQUE

Paris le 16 septembre 2019

REJOIGNEZ LA CGT, SYNDIQUEZ-VOUS : WWW.CGT-CULTURE.FR